

Table des matières

1

La loi du 3 juillet 2005 relative aux droits des volontaires 7

Damien FRÈRE
assistant à l'U.Lg.
avocat

Introduction 8

SECTION 1

Définition du volontariat et champ d'application de la loi 12

A. *Définitions* 12

B. *Champ d'application de la loi dans l'espace* 17

SECTION 2

Le régime juridique du volontariat 19

A. *L'obligation d'information* 19

B. *La responsabilité de l'organisation et du volontaire — l'assurance volontariat* 21

1. La responsabilité de l'organisation et du volontaire 21

a) *Évolution législative* 21

b) *La disposition actuelle* 26

2. L'assurance volontariat 30

C. *Le droit du travail* 34

D. *Les indemnités perçues dans le cadre du volontariat* 38

E. *L'exercice d'activités volontaires par les allocataires sociaux* 43

1. Les chômeurs 44

2. Les prépensionnés 45

3. Les travailleurs atteints d'une incapacité de travail 45

4. Le revenu d'intégration et l'allocation pour l'aide aux personnes âgées ... 46

5. Le revenu garanti aux personnes âgées 46

6. Les allocations familiales 47

7. Les prestations familiales garanties 47

Conclusion 48

2

La Charte de l'assuré social à la lumière de la jurisprudence 51

Steve GILSON

avocat

assistant à l'U.C.L.

chargé de cours à l'ICHEC et au C.P.F.B.

Jean-François NEVEN

juge au tribunal du travail de Bruxelles

maître de conférence invité à l'U.C.L.

Introduction	52
A. <i>La genèse de la Charte</i>	50
B. <i>L'entrée en vigueur de la Charte</i>	50
C. <i>Dix ans plus tard : l'apport de la Charte</i>	52
D. <i>La Charte en contexte : la parenté avec d'autres textes législatifs</i>	53
SECTION 1	
Le champ d'application de la Charte de l'assuré social	55
1. Les Institutions de sécurité sociale concernées par la Charte	55
2. Les décisions visées par la Charte	58
3. En dehors du champ d'application de la Charte, nul salut ? Les principes généraux de bonne administration et la loi du 29 juillet 1991	59
a) <i>D'autres dispositions légales similaires</i>	60
b) <i>Un exemple d'application des principes généraux de bonne administration : la responsabilité de l'O.N.S.S.</i>	61
c) <i>L'application de la loi du 29 juillet 1991 à l'O.N.S.S.</i>	64
SECTION 2	
Les devoirs généraux des institutions de sécurité sociale : information – conseil – lisibilité	67
A. <i>Le devoir d'information</i>	67
1. Le principe	67
2. Obligation de l'institution en présence d'une faute de l'assuré social	68
3. Une information générale suffit-elle ?	69
4. Liens entre devoirs d'information et de bonne administration	69
B. <i>Le devoir de conseil et l'obligation de « réorientation »</i>	71
1. Le principe	71
2. Les limites	71
C. <i>L'absence de sanction spécifique de ces devoirs</i>	75
1. Une obligation de résultat sans sanction spécifique	75
2. L'absence d'octroi automatique du droit à titre de sanction	76

3. La mise en cause de la responsabilité de l'institution	76
a) <i>La faute</i>	76
b) <i>La forme de la réparation</i>	76
c) <i>Le dommage</i>	77
4. L'annulation de la sanction ?	78
SECTION 3	
La demande de prestation – l'instruction de la demande – le délai d'examen	78
A. <i>La demande et l'accusé de réception</i>	78
B. <i>L'instruction de la demande</i>	79
C. <i>Le délai d'examen</i>	81
SECTION 4	
Les mentions obligatoires et la notification de la décision	82
A. <i>Les mentions obligatoires</i>	82
1. Les mentions de base	82
2. Les mentions supplémentaires en cas de recouvrement d'indu	83
B. <i>La notification des décisions</i>	85
C. <i>Le délai de recours en l'absence de décision</i>	87
SECTION 5	
La motivation formelle des décisions	90
A. <i>Principe</i>	90
B. <i>Contenu de la motivation</i>	92
C. <i>Distinction entre motivation formelle et motivation substantielle</i>	95
D. <i>Exception à l'obligation de motivation formelle ?</i>	96
E. <i>Les conséquences du défaut de motivation formelle</i>	97
1. La sanction : annulation ou refus d'application ?	97
2. Après annulation, le pouvoir des juridictions du travail	99
3. Une autre sanction ?	102
SECTION 6	
Les suites de la décision d'octroi : le paiement	104
A. <i>Le délai de paiement</i>	104
B. <i>Les intérêts</i>	105
C. <i>La capitalisation des intérêts</i>	107
SECTION 7	
La décision de révision et la récupération de l'indu	108
A. <i>La révision découlant de la survenance d'un élément nouveau</i>	108
B. <i>La rectification d'une décision erronée</i>	108
1. Le principe	108
2. Les conditions	109

3. L'article 21 de la Charte : les intérêts sur l'indu	113
C. <i>Le retrait de la décision à l'initiative de l'institution</i>	115
1. Le principe du retrait	115
2. La période durant laquelle le retrait est possible	115
3. Le retrait opère-t-il avec effet rétroactif?	116
4. Faculté ou obligation de retrait?	117
5. L'article 18 ne modifie pas les pouvoirs du juge	117
D. <i>La récupération de l'indu</i>	118
1. Principe	118
2. Les tempéraments à la récupération de l'indu	118
3. La renonciation à la récupération de l'indu	120
Conclusions	123

3

Le point sur le droit à l'intégration sociale et à l'aide sociale en faveur des étrangers..... 125

Michel DUMONT

président de chambre à la cour du travail de Liège

Introduction	126
SECTION 1	
Le droit à l'intégration sociale et au revenu d'intégration sociale	126
A. <i>Le texte en vigueur au 31 décembre 2006</i>	126
B. <i>L'application de ce texte aux diverses catégories d'étrangers</i>	127
1. Les Européens	127
2. Les étrangers inscrits au registre de la population	131
3. Les apatrides	132
4. Les réfugiés	134
SECTION 2	
Le droit à l'aide sociale.	134
A. <i>Les textes en vigueur au 31 décembre 2006</i>	134
B. <i>L'application de ces textes aux diverses catégories d'étrangers</i>	137
1. Les demandeurs d'asile ou candidats réfugiés	137
a) <i>Pendant la phase de recevabilité de la demande.</i>	138
1° La désignation d'un centre	138
2° Le séjour en dehors d'un centre	139
b) <i>Pendant la phase de l'examen au fond</i>	141
c) <i>Après le rejet définitif de la demande d'asile</i>	142
2. L'apatride reconnu ou non mais sans permis de séjour	142
3. L'incidence d'un garant sur le droit	145

4. L'étranger en séjour illégal	146
a) <i>L'incidence de la présence d'un enfant</i>	147
1° Un étranger ou un couple d'étrangers en séjour illégal avec un enfant étranger	147
2° Un étranger ou un couple d'étrangers en séjour illégal avec un enfant de nationalité belge ou européenne	159
3° Un étranger en séjour illégal cohabitant avec au moins un enfant en séjour légal ..	168
4° Les mineurs non accompagnés	168
b) <i>L'incidence d'un mariage avec un(e) belge</i>	169
c) <i>L'incidence d'un cas de force majeure empêchant l'étranger en séjour illégal de quitter le territoire</i>	170
1° Force majeure administrative	172
2° Force majeure médicale	174
d) <i>L'incidence de l'introduction d'une demande d'autorisation de séjour</i>	176
e) <i>L'incidence d'une demande de régularisation</i>	178
5. Le regroupement familial	179

4

La réforme du droit pénal social : les premiers pas... .. 183

Fabienne KÉFER
professeur à l'U.Lg.
avocate

Marie DEBAUCHE
attachée au S.P.F. Justice, direction générale Législation,
Libertés et Droits fondamentaux

SECTION 1

Introduction	184
--------------------	-----

SECTION 2

Les pouvoirs des inspecteurs sociaux	186
A. <i>La collecte des supports d'informations</i>	189
1. La notion de support d'informations	189
2. La <i>summa divisio</i>	190
3. Les supports d'informations visés au littéra c) de l'article 4, § 1er, 2°	190
a) <i>Notion</i>	190
1° Le support de « données sociales »	190
2° Les « données dont l'établissement, la tenue ou la conservation sont prescrits par la loi, même lorsque les inspecteurs sociaux ne sont pas chargés de la surveillance de cette législation »	190
b) <i>Compétence des inspecteurs sociaux</i>	191
c) <i>Attitude en cas d'absence de l'employeur</i>	195
4. Les supports d'informations visés au littéra d) de l'article 4, § 1er, 2°	196

a) Notion	196
b) Compétence des inspecteurs sociaux	196
B. Les copies (4bis)	197
C. Les saisies (art. 4ter)	198
D. Les garanties formelles (articles 4quater et 4quinquies)	198
E. Le recours contre les mesures de contrainte (art. 4sexies)	200
1. La ratio legis	200
2. La compétence et la procédure	202
a) Qui peut exercer le recours ?	202
b) Quel est le juge compétent et la procédure suivie ?	203
c) Quelle est l'étendue du contrôle du juge ?	203
d) Quel est le délai pour agir ?	203
e) Requête ou citation ?	203
f) Cause communicable	204
F. Les inspecteurs sociaux – officiers de police judiciaire (art. 10bis à 10quater)	204
G. L'obstacle à la surveillance (art. 15)	205
H. La communication d'informations (art. 5, 6 et 8)	206
I. La déontologie (13bis)	207
SECTION 3	
La chambre correctionnelle spécialisée	207
A. La ratio legis	207
B. Le tribunal correctionnel	210
C. La cour d'appel	211
D. La compétence matérielle de la chambre spécialisée	212
SECTION 4	
Le nouvel outil de l'auditorat du travail	214
A. La ratio legis	214
B. Description du mécanisme	216
1. L'exclusion réciproque des voies pénale et civile	216
2. Pour quelles infractions ?	217
3. Contre qui l'action est-elle exercée ?	217
4. La procédure applicable	219
5. Les effets du jugement	219
6. L'exécution du jugement	220
C. La nature de l'action	221
SECTION 5	
Les organes de coordination de la lutte contre la fraude sociale et le travail illégal	222
A. Le service de recherche et d'information sociale	223

1. Le bureau fédéral d'orientation	223
a) <i>Composition</i>	223
b) <i>Missions</i>	223
c) <i>Le comité de direction</i>	224
d) <i>Le directeur</i>	225
2. L'assemblée générale des partenaires	225
a) <i>Composition</i>	225
b) <i>Missions</i>	226
B. <i>Les cellules d'arrondissement</i>	226
1. <i>Composition</i>	226
2. <i>Missions</i>	227
C. <i>La commission de partenariat</i>	228
1. <i>Composition</i>	228
2. <i>Mission</i>	228

5

La qualification juridique de la relation de travail..... 231

Jacques CLESSE
professeur à l'U.Lg.
avocat

SECTION 1

La situation antérieure à la loi nouvelle	230
---	-----

SECTION 2

La loi-programme du 27 décembre 2006	234
A. <i>Les objectifs de la loi</i>	234
B. <i>Les principes et les critères généraux</i>	236
1. Les principes	236
2. Les critères généraux	241
a) <i>Les critères pertinents</i>	241
b) <i>Les critères neutres</i>	242
c) <i>La mise en œuvre des critères</i>	243
3. Application de la loi aux parties à la relation de travail	244
4. Application dans le temps de la loi nouvelle	245
5. Appréciation d'ensemble	247
C. <i>Les critères spécifiques</i>	248
1. La nature des critères spécifiques : subordination juridique ou dépendance économique ?	248
2. La procédure d'élaboration des critères spécifiques	249
3. Composition de la section normative de la commission	251

4. Application dans le temps de la loi nouvelle	252
D. <i>Le ruling social</i>	252
1. La section administrative de la commission	253
2. La saisine de la section administrative de la Commission	253
3. L'autorité des décisions de la commission	254
4. Recours contre les décisions de la Commission	256
5. Application dans le temps de la loi nouvelle	257
E. <i>Les conséquences de la requalification de la relation de travail</i>	257
1. Champ d'application du régime dérogatoire	257
2. La teneur du régime dérogatoire	258
a) <i>Le faux indépendant</i>	259
b) <i>Les faux salariés</i>	260
3. Application dans le temps	260

6

L'arrêté royal du 28 mai 2003 relatif à la surveillance de la santé des travailleurs

Julien BARTHOLOMÉ
assistant à l'U.Lg.
avocat

Introduction	262
SECTION 1	
Constitutionnalité	262
SECTION 2	
Champ d'application	263
SECTION 3	
Finalités de la surveillance de la santé des travailleurs	265
SECTION 4	
Surveillance de la santé : obligatoire ou facultative ?	266
A. <i>Catégories visées par une surveillance de santé obligatoire</i>	267
1. Le poste de sécurité	267
2. Le poste de vigilance	267
3. Les activités à risque défini	267
4. Les activités liées aux denrées alimentaires	268
5. Extension de la surveillance de la santé	268
B. <i>L'analyse des risques</i>	269
C. <i>Formalités à accomplir par l'employeur</i>	270
1. Liste	270
2. Obligation d'information	270

D. Modalités des examens	270
E. Conséquences d'un refus du travailleur de laisser pratiquer les examens médicaux de prévention auxquels les assujettit la nouvelle réglementation	272
SECTION 5	
Les différentes formes d'évaluation de la santé	274
A. Les examens obligatoires	274
1. L'évaluation de santé préalable	274
2. L'évaluation de santé périodique	276
3. L'examen de reprise au travail	277
B. Les examens pratiqués à la demande des travailleurs	278
1. La consultation spontanée	278
2. Examen périodique à la demande du travailleur	279
C. Les examens spéciaux	279
1. La surveillance de santé prolongée	280
2. L'évaluation de santé d'un travailleur en incapacité définitive en vue de sa réintégration	280
D. Y-a-t-il place pour d'autres examens ?	281
SECTION 6	
Les décisions que peut prendre le conseiller en prévention-médecin du travail	283
A. Le formulaire d'évaluation de santé (article 48 de l'arrêté)	283
B. Décisions pouvant être prises	284
SECTION 7	
Démarches à effectuer avant la prise de décision	287
SECTION 8	
Procédure de concertation et de recours	288
A. Procédure de concertation	288
B. Procédure de recours	291
C. Affectation temporaire pendant les procédures de concertation et de recours ..	292
SECTION 9	
Conséquences de la décision définitive du conseiller en prévention-médecin du travail : interdiction immédiate, obligation de reclassement et notion de force majeure	294
A. Dispositions applicables	294
B. Notion de force majeure et application à la matière des incapacités de travail	296
Conclusion	304

7

Quelques aspects des nouvelles dispositions en matière de protection des travailleurs contre la violence et le harcèlement au travail..... 305

Jean-Philippe CORDIER
avocat
assistant à l'U.L.B.

Préalable	306
SECTION 1	
Introduction	306
SECTION 2	
Les objectifs des projets de loi	308
SECTION 3	
Quelques nouveautés apportées à la réglementation existante	309
A. <i>Le renforcement de la prévention primaire</i>	309
1. Intégration dans le domaine de la charge psychosociale	310
2. Définition de la notion de charge psychosociale	311
3. Les modifications apportées aux définitions	311
a) <i>La violence au travail</i>	311
b) <i>Le harcèlement moral au travail</i>	312
c) <i>Le harcèlement sexuel au travail</i>	313
4. Mise en conformité avec les principes généraux du bien-être au travail	314
5. Extension des mesures de prévention primaire minimales aux mesures organisationnelles	315
a) <i>Les mesures matérielles et organisationnelles</i>	315
b) <i>La mise en place de procédures</i>	316
c) <i>Les mesures spécifiques pour les travailleurs qui sont en contact avec le public</i>	318
d) <i>Les obligations de la ligne hiérarchique</i>	318
e) <i>L'information et la formation des travailleurs</i>	318
f) <i>L'information du comité</i>	319
B. <i>Le renforcement du statut des personnes de confiance</i>	319
1. La désignation de la personne de confiance	319
a) <i>Un principe : la liberté de désignation</i>	319
b) <i>Une exception : si l'employeur a recours au service d'un conseiller en prévention faisant partie d'un service externe de prévention</i>	320
2. Le cadre des fonctions de la personne de confiance	320
a) <i>Le principe</i>	320
b) <i>Ses moyens et spécificités</i>	321
3. Tâches et rôle de la personne de confiance	323

4.	Les incompatibilités	323
a)	<i>Les incompatibilités légales</i>	323
b)	<i>Les incompatibilités de bon sens</i>	324
5.	La protection de la personne de confiance	324
C.	<i>La priorité aux procédures internes</i>	325
1.	Mise en place d'une hiérarchie des procédures	325
2.	La procédure informelle	325
a)	<i>Priorité à la personne de confiance</i>	325
b)	<i>La procédure comme telle</i>	325
3.	La procédure formelle – le dépôt d'une plainte motivée	326
a)	<i>Principes</i>	326
b)	<i>Notion de plainte motivée</i>	327
c)	<i>Les personnes à qui la plainte motivée peut être adressée</i>	328
d)	<i>Le rôle du conseiller en prévention dans le cadre de l'instruction de la plainte motivée</i>	328
e)	<i>Rapport suite à l'enquête : avis écrit du conseiller en prévention</i>	329
1°	Le contenu du rapport écrit	329
2°	Le délai d'établissement du rapport écrit	330
3°	Les conséquences du rapport écrit	330
f)	<i>Le dossier individuel</i>	330
1°	Notion	330
2°	Le contenu	331
3°	Une restriction	331
4°	La garde et la conservation du dossier individuel	331
5°	L'accès au dossier individuel	332
D.	<i>La clarification de l'accès aux pièces et aux documents</i>	332
1.	Accès aux documents dans le cadre de l'examen de la plainte motivée	332
2.	La limitation de l'information et de l'accès aux documents	332
a)	<i>La limitation des informations à fournir par l'employeur</i>	332
b)	<i>Limitation du droit d'accès des parties concernées aux données à caractère personnel et à l'origine de ces données (article 32septies decies)</i>	333
1°	Un nouvel article a été introduit dans la loi du 4 août 1996 :	
	l'article 32septies decies	333
2°	Avis de la Commission de la protection de la vie privée	334
3°	Qui est la partie concernée ?	334
4°	Quelles sont les données à caractère personnel et les documents auxquels la personne concernée n'a pas accès ?	334
3.	Le secret professionnel du conseiller en prévention et de la personne de confiance	336
a)	<i>Généralités</i>	336
b)	<i>Nouvel article 32quinquies decies</i>	336
c)	<i>Les raisons d'être du secret professionnel</i>	337
d)	<i>Comment concilier le principe du secret professionnel avec la mission du conseiller en prévention et des personnes de confiance ?</i>	338
1°	Le principe	338
2°	Les exceptions	338

E.	<i>La clarification des limites de la protection</i>	344
1.	Les personnes protégées	345
2.	Précisions quant à la notion de témoins	345
3.	Le début de la protection et la fin de la protection	346
a)	<i>Le début de la protection</i>	346
b)	<i>La fin de la protection</i>	347
4.	La protection comme telle	347
5.	Sanctions : montant forfaitaire de 6 mois ou réparation du préjudice réellement subi	348
F.	<i>La prise en compte de comportements excessifs impliquant des tiers</i>	349
1.	Le tiers victime de comportements excessifs	349
a)	<i>La nouvelle disposition</i>	349
b)	<i>La raison d'être de cette modification</i>	350
c)	<i>Le contenu de la nouvelle règle</i>	350
1°	Le principe	350
2°	Une règle spécifique : les travailleurs d'entreprises extérieures présents en permanence dans une entreprise	350
2.	Le tiers est l'auteur de comportements excessifs	352
a)	<i>La nouvelle disposition</i>	352
b)	<i>Les conditions d'application de cette nouvelle disposition</i>	352
c)	<i>Les actes de violence</i>	353
d)	<i>Les actes doivent être commis par des tiers</i>	353
e)	<i>Les obligations à charge des employeurs</i>	353
G.	<i>La clarification du rôle de l'inspection du contrôle du bien-être au travail</i> ...	355
1.	Modification apportée à l'article 32nonies, § 2, de la loi du 4 août 1996 ..	355
2.	Modification de la loi du 16 novembre 1972 concernant l'inspection du travail	355
H.	<i>La clarification des moyens du tribunal</i>	356
1.	Le principe	357
2.	Un préalable	357
3.	La procédure judiciaire comme telle	359
a)	<i>L'action en cessation</i>	359
b)	<i>L'action visant à obtenir des mesures provisoires</i>	360
4.	Problèmes de procédure spécifiques	361
	Conclusions	361